

**Mémoire sur les enjeux et impacts d'un bannissement des sacs
d'emplètes à usage unique des commerces de détail
sur le territoire de la Ville de Montréal**

**Présenté dans le cadre de
*La Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable
et les grands parcs***

par

Pauline Carignan
Citoyenne

Service de l'environnement

VILLE DE MONTRÉAL

3 juin 2015

Membres de la Commission,

Permettez-moi, mesdames et messieurs, de me présenter devant votre commission à titre de citoyenne, mère de famille et grand-mère. Mon témoignage reposera donc uniquement sur un point de vue phénoménologique.

Après une brève mise en contexte, mon propos portera sur :

- 1) Les inquiétudes que me cause la perspective d'un bannissement des sacs de plastique;
- 2) L'ampleur du problème;
- 3) Les conséquences prévisibles d'un bannissement;
- 4) Les solutions que j'entrevois à ce propos.

La présentation de ces quatre points se terminera par une courte conclusion.

Mise en contexte

Si certaines personnes affirment que les sacs de plastique sont inutiles, pour moi, il s'agit de sacs à « *mille et un usages* » et ce, même si on les qualifie de sacs « à usage unique » parce que plusieurs d'entre eux sont réutilisables. La perspective d'utiliser les gros sacs de toile me déplaît, car ils sont encombrants lorsque vides et trop lourds quand ils sont remplis. Aussi, j'ai toujours dans ma voiture mon « sac de sacs » et je les utilise à l'épicerie et dans tous les commerces au besoin. Je m'en sers aussi pour le rangement et le transport de toutes sortes d'objets.

1. Des inquiétudes légitimes

Pour moi, la disparition des sacs de plastique compliquerait ma vie et cette perspective me cause des inquiétudes.

- 1.1 J'utilise les sacs de plastique des commerces pour ma petite poubelle suspendue dans une de mes armoires de cuisine. Par quoi vais-je remplacer ces sacs? De plus, si on ne peut plus utiliser les sacs de plastique des commerces pour nos vidanges la probabilité que des gens se débarrassent sauvagement de leurs déchets devient très élevée. On le voit déjà pour les feuilles mortes. Depuis que notre arrondissement exige des sacs en papier les gens font des tas de feuilles dans les rues au lieu d'en disposer dans les sacs requis.
- 1.2 D'autre part, l'utilisation de sacs réutilisables en fibre constitue une menace à la santé publique parce que se sont des nids aux bactéries quand les gens ne les nettoient pas convenablement. Il suffit qu'une faible minorité de gens utilisent des sacs souillés pour répandre des contagions. Rappelez-vous que toutes les épidémies commencent par de petits foyers d'infection.
- 1.3 Moi j'ai connu la période avant l'usage répandu des sacs de plastique, alors que nous utilisions les sacs de papier Steinberg, pour l'épicerie et les déchets. Les sacs de papier causaient deux problèmes principaux. :
 - a) Ils se brisaient fréquemment et les pots de confiture et de cornichons se retrouvaient brisés en mille miettes sur le trottoir.

- b) On utilisait aussi les sacs de papier pour les déchets de table que l'on plaçait ensuite dans la grosse poubelle de métal, dehors. Résultat : à chaque semaine le fond de la poubelle grouillait d'asticots, communément appelés « petits vers blancs » que mon père tuait par de grande quantité d'eau de javel. Inutile de vous dire que je ne veux pas revenir à cette époque des sacs de papier.
- 1.4 Si j'ai connu la période des sacs en papier, je me rappelle aussi très bien de la situation, il y a une dizaine d'années, avant que l'opinion écologiste commence à dénoncer l'usage des sacs de plastique. À cette époque, toutes les épiceries fournissaient aux clients des sacs de plastique d'excellente qualité, que nous pouvions réutiliser. Les marchands voulaient faire oublier aux clients l'époque des sacs en papier qui brisaient trop facilement. Mais comme les sacs de plastique devenaient à « l'index », les épiciers ont décidé de nous vendre leurs sacs à fort prix. La pratique s'est étendue à plusieurs commerces et ça n'a pas pris de temps que les marchands ont réalisé que pour maximiser leurs profits, ils devaient nous vendre des sacs de plastique de très mauvaise qualité, « à usage unique ». Avant l'intervention des écologistes, ces sacs de mauvaise qualité ne circulaient pas. La campagne écologiste a donc contribué à créer le problème du sac de plastique « à usage unique ».

2. Quelle est l'ampleur du problème?

Ayant assisté à la présentation du 12 mai dernier, sur les résultats du rapport du cabinet Chamard, j'ai pu constater que la Ville de Montréal songe à interdire les sacs de plastique sans avoir mesuré le niveau de base du problème sur son propre territoire. En effet, toutes les données présentées par le cabinet Chamard se rapportaient à des villes autres que Montréal. Personnellement, j'habite une zone RUI (Revitalisation urbaine intégrée) (c'est pas vraiment chic comme endroit) et je ne constate aucun problème de pollution par les sacs de plastique dans mon secteur. Je crains que ce problème de pollution soit très circonscrit sur le territoire, mais qu'au lieu de régler le problème localement, la Ville décide d'agir globalement.

Chose certaine si la commission vise, entre autres, à mesurer les impacts environnementaux d'un éventuel bannissement, je me demande comment elle pourra procéder, sans données de base qui devraient servir de comparaison pour estimer l'état de la situation avant et après l'intervention. Comme toute cette opération se fera aux frais des contribuables je souhaite, à ce titre, qu'avant d'agir la Ville mesure convenablement l'ampleur du problème.

3. Les conséquences du bannissement

Avant de bannir les sacs de plastique, j'aimerais que la Ville mesure les conséquences négatives d'une telle décision.

- 3.1 Est-ce que les membres de la commission se rendent compte que les gens qui gèrent mal l'utilisation des sacs de plastique vont également mal utiliser les sacs en fibres réutilisables et qu'ils en disposeront n'importe où également?
- 3.2 Par ailleurs, comme les gens oublient souvent d'apporter leurs sacs dans les commerces, ils doivent alors en acheter de nouveaux pour transporter leurs achats. Il en résulte que les gens possèdent trop de sacs et qu'ils doivent les mettre aux poubelles. Avez-vous pensé que ces gros sacs en fibre se retrouveront alors dans des

sites d'enfouissement en prenant beaucoup plus d'espace que les sacs de plastique? Il faut se demander aussi combien ça coûtera de plus pour traiter cette masse de déchets supplémentaire qui ne se décomposera pas vraiment?

3.3 Finalement, sans les sacs de plastique des commerces, il faudra acheter des sacs de plastique pour contenir les déchets domestiques non recyclables. Actuellement, il m'en coûte \$4,60 pour les 20 mini-sacs de poubelle que j'utilise, pour un coût d'environ \$85 par an. Ce coût n'est déjà pas négligeable pour des retraités qui vivent de petites pensions ou des gens à faible revenu. Suite au bannissement, la possibilité que ce prix augmente est très forte avec les conséquences prévisibles sur les petits budgets de certains ménages.

4. Parlons maintenant de solutions

4.1 Lors de la rencontre du 12 mai dernier monsieur Réal Ménard a souligné dans sa présentation au sujet du « bannissement des sacs de plastique à usage unique » que ce ne sont pas les sacs de plastique en soi qui constituent un problème, mais bien l'usage que les gens en font. En ce sens, je crois que la pollution causée par les sacs de plastique pourrait être au moins partiellement contrée si les consommateurs recevaient des directives précises sur la façon de disposer de ces sacs. Pour ce, il faudrait exiger des fabricants qu'ils inscrivent sur leurs sacs les instructions suivantes :

- Pour les **sacs qui peuvent être récupérés** inscrire : **À RECYCLER**
- Pour les **sacs compostables**, inscrire : **À COMPOSTER**
- Pour les **sacs biodégradables**, inscrire : **À JETER**

Accompagner d'une campagne de publicité efficace, ces directives pourraient constituer une solution facile à mettre en place et je suis certaine que les gens seraient d'accord pour y participer, afin de diminuer la pollution.

4.2 Une autre solution consisterait à bannir effectivement les sacs dits « à usage unique » pour les remplacer par des sacs de plastique réutilisables de meilleure qualité, surtout s'ils comportent des directives pour en disposer après leur usage. L'utilisation de sacs réutilisables s'est d'ailleurs généralisée dans plusieurs villes ayant banni les sacs à usage unique, comme l'a montré le rapport du cabinet Chamard.

5. En conclusion

En juillet prochain, j'aurai 68 ans et mon expérience de vie m'a appris une loi universelle et invariable : « ***On ne peut pas régler un problème sans en créer un autre*** ». Avant d'implanter un changement, il faut donc en mesurer les conséquences négatives et s'assurer qu'elles ne seront pas plus importantes que le problème à régler.

En conclusion, si je me présente devant cette commission, c'est qu'à titre de citoyenne, je me sens prise en otage par un vent d'opinion ou pire, une guerre de religion où les croyances des uns doivent s'imposer aux autres, surtout parce qu'à aucun moment, on ne m'a démontré l'ampleur du problème pour le territoire de Montréal. De plus, j'aimerais rappeler à cette commission, que les citoyens et citoyennes de Montréal font partie de

l'équation environnementale et que ce sont ces personnes qui acquitteront les frais à court ou long terme du bannissement des sacs de plastique.

Dans ma zone RUI, la pollution causée par les sacs de plastique se situe très loin derrière des problèmes de pollution très concrets :

- 5.1 *La pollution sonore* : En général, Montréal est devenue une ville trop bruyante et ce problème se présente avec acuité dans mon quartier. Il est urgent de s'attaquer à cette situation qui sape notre qualité de vie en augmentant notre stress et nos problèmes de sommeil, car le bruit est aussi omniprésent la nuit, chez-nous.
- 5.2 *La pollution de l'air* : Ce ne sont pas uniquement les industries et le bois de chauffage qui causent la pollution. L'usure des pneus des automobiles produit des particules fines de carbone, très cancérigènes. Faire respecter les limites de vitesse dans la ville de Montréal, aiderait à diminuer cette pollution.
- 5.3 *La pollution visuelle* : La décision de Poste Canada d'installer des boîtes postales à tous les coins de rue à Montréal constitue une menace de pollution visuelle sans précédent. Il est urgent d'agir pour que ce projet ne se réalise jamais sur notre territoire.
- 5.4 *Les îlots de chaleur* : J'habite dans un îlot de chaleur faisant en sorte que je ne peux même pas profiter de l'été, car la température sur mon balcon devient souvent intolérable. Combattre les îlots de chaleur, par le verdissement, constitue un enjeu important pour permettre aux citoyens, ainsi qu'aux gens de mon quartier, de profiter de nos étés qui nous semblent de plus en plus torrides.

Mesdames, messieurs, s'attaquer à ces quatre sources de pollution constituerait un effort véritable pour rendre l'environnement de mon quartier plus sain, ainsi que celui de beaucoup de Montréalais et Montréalaises.